



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 72, montée Sagala (lot 1 577 920)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 72, montée Sagala (lot 1 577 920), ayant pour objet d'autoriser :

- que le bâtiment principal existant soit à 1,70 mètre de la ligne latérale du terrain au lieu de la distance minimale de 2 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 11 juillet 2017 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 22 juin 2017.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière